RADIODIFFUSION FRANCAISE
Service Régional des Redevances
37, rue Dussoubs PARIS 2°

D.T.E. AVA 5633-49

PARIS, le 25 FEV 1949

M. onsieur

J'ai l'honneur d'accuser réception de la déclaration de poste récepteur que vous avez souscrite et remise entre les mains de l'encaisseur de la Radiodiffusion.

Cette déclaration n'ayant pas été faite par vos soins dès l'entrée en possession de l'appareil, il importe que vous régularisiez votre situation, en acquittant la redevance à laquelle vous êtes assujetti dans le plus bref délai.

Ci-joint à cet effet, la formule de mandat à utiliser, dûment complétée.

La somme dûe est payable avant le 12 AVRIL 1949 ..... date à partir de laquelle la pénalité de 15% est applicable.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Régional des
Redevances de Paris,